



**Chambre régionale des comptes
d'Aquitaine**

Bordeaux, le 11 avril 2008

Le Président

Références à rappeler : JP/ ROD II 033063108
Commune de Castillon La Bataille

Monsieur le Maire,

Par lettre du 29 juin 2007, vous avez été informé que la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine allait procéder au jugement des comptes de 2002 à 2005 et à l'examen de la gestion de 2002 jusqu'à la période la plus récente de la Commune de Castillon La Bataille. A l'issue de cette vérification, l'entretien préalable avec le conseiller-rapporteur prévu par l'article L. 241-7 du code des juridictions financières a eu lieu le 9 mai 2007.

Je vous ai fait connaître par lettre du 29 juin 2007, les observations retenues à titre provisoire par la chambre lors de sa séance du 20 juin 2007, en vous priant d'y répondre dans le délai de deux mois. Vous avez répondu par courrier du 22 août 2007.

Après avoir examiné le contenu de ces réponses, la chambre a arrêté, au cours de sa séance du 9 octobre 2007, les observations définitives qui vous ont été notifiées le 29 octobre 2007.

Le délai légal d'un mois, imparti aux destinataires des observations définitives pour adresser leur éventuelle réponse à la chambre régionale des comptes étant expiré, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, le rapport d'observations définitives.

La situation financière de la commune de Castillon La Bataille a été examinée à partir des comptes administratifs et des comptes de gestion des exercices 2002 à 2005. L'analyse a été effectuée au vu de l'évolution respective des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, en prenant en compte un certain nombre d'indicateurs relatifs, notamment, à la rigidité des charges de structure, l'autofinancement, l'endettement, la fiscalité, le financement des dépenses d'investissement. Les valeurs indiquées sont exprimées en euros (€) ou en millions d'euros (M€), et les moyennes nationales de référence sont extraites du guide des statistiques financières édité par la direction générale des collectivités locales, et également des comptes des communes du ministère de l'économie et des finances.

Monsieur Michel HOLMIERE
Maire de Castillon La Bataille
25, place Maréchal de Turenne
33350 CASTILLON LA BATAILLE

Dans son rapport d'observations définitives en date du 12 mars 2004, la chambre régionale des comptes (CRC) avait relevé la situation financière difficile de la commune au cours de la période 1998/2001. Elle avait pris acte des différentes orientations ayant pour objet de rétablir ladite situation. L'analyse effectuée entre 2002 et 2005 permet de constater une amélioration des principaux indicateurs financiers de la collectivité. La section de fonctionnement s'est caractérisée par une faible progression des produits de gestion (+ 1,3 %), mais surtout par la diminution des charges (- 0,9 %). Ce phénomène, bien qu'encore peu marqué, peut être perçu comme les prémices révélatrices du redressement évoqué précédemment.

Compte tenu de cette évolution favorable, la commune a pu préserver tout au long des quatre exercices de la période un excédent brut de fonctionnement positif, de l'ordre de 0,350 M€ en moyenne (0,349 M€ en 2005). Les données chiffrées pour l'exercice 2006, donnent un montant d'excédent brut de fonctionnement en progression, soit 450 346 €

1) Les charges de gestion (2,5 M€ en 2005)

Les charges de gestion ont pu être contenues grâce, notamment, à la maîtrise des dépenses de personnel qui a permis de ramener le coefficient de rigidité des charges de structure à un niveau proche de la moyenne régionale (47,8 % en 2005, pour une moyenne 2004 de 46,9 %).

Les charges de personnel (1,35 M€ en 2005), principal poste de dépenses de fonctionnement, sont restées remarquablement stables depuis 2002 ; le gel des effectifs communaux a contribué à leur stabilisation. Cependant, elles représentaient encore 52,1 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2005, soit un niveau supérieur à la moyenne régionale (50,9 % en 2004). Rapportées à la population, elles équivalaient en 2005 à 427 €H pour une moyenne nationale de 286 €H. Malgré les efforts consentis, l'écart à la moyenne demeurait donc toujours conséquent. Les données de 2006, bien que dénotant une faible évolution des charges de personnel au cours de cet exercice, puisqu'elles atteignaient la somme de 1,372 M€ (434 €H, soit 7 €H de plus qu'en 2005), restaient toujours supérieures à la moyenne.

Les charges à caractère général (0,85 M€ en 2005), principalement composées des dépenses du compte 60 et des frais de transports collectifs, ont peu augmenté entre 2002 et 2005 (+ 4,4 %), pour représenter finalement 27,2 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2004 (moyenne 28,2 %) et 31,8 % en 2005. Tout comme les dépenses de personnel, ces charges étaient encore, malgré leur tassement, largement supérieures à la moyenne avec 270 €H en 2005 contre 195 €H.

Les chiffres 2006 ont enregistré un nouveau tassement, ces charges ne représentaient plus alors qu'environ 235 €H.

A ce sujet, la chambre prend acte du souci de rationalisation et de rigueur manifesté dans votre réponse du 21 août 2007, sur la gestion budgétaire ; ceci se traduit, en particulier, par la mise en place d'un guide relatif aux marchés à procédure adaptée.

2) Les produits de gestion (2,8 M€ en 2005)

Le produit de la fiscalité directe (44 % des produits de gestion en 2005, contre 41 % en 2002) est resté élevé avec 397 €H en 2005, soit un montant légèrement supérieur à la moyenne nationale (363 €H).

Le fait que le potentiel fiscal de la commune ait été assez nettement inférieur au niveau moyen national (425 €H contre 543 €H en 2005), dénote une certaine faiblesse des bases fiscales, plus particulièrement celles de la taxe professionnelle, cela dans la mesure où les taux des quatre taxes se sont avérés plutôt supérieurs aux taux moyens régionaux (hausse généralisée de 3 % en 2005). Pour 2006, suite au passage au régime de la taxe professionnelle unique (TPU) et à la perte du produit de la taxe professionnelle, les taux des trois taxes communales restantes ont connu une nouvelle augmentation de 3 %.

Le niveau atteint par le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal en 2005 (1,18 %, calculé sur les 4 taxes) laissait peu de marge de manœuvre fiscale à la collectivité. A cet égard, la chambre prend bonne note de l'intention affichée dans votre réponse du 21 août 2007 précitée, de procéder à un meilleur recensement de la matière imposable afin d'optimiser le rendement de la fiscalité directe locale.

3) L'autofinancement

Au cours de la période 2002-2005, la commune a pu conserver un résultat de fonctionnement positif, de l'ordre de 0,27 M€ en moyenne sur les trois derniers exercices. Dès lors, grâce à une baisse continue de la charge d'intérêts des emprunts, une certaine capacité d'autofinancement brute a pu être préservée (0,283 M€ en moyenne depuis 2003). Toutefois, le niveau atteint en 2005 (0,245 M€) restait encore faible et largement en dessous de la moyenne enregistrée au niveau régional (77 €H contre 175 €H) ; la capacité d'autofinancement (CAF) brute représentait 7,9 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 18,90 % en moyenne régionale.

Pour 2006, une amélioration significative a été enregistrée, la CAF brute (0,35 M€) représentant 112 €H, pour une moyenne régionale de 126 €H. Par ailleurs, la baisse continue de la charge d'amortissement du capital de la dette a permis de retrouver un niveau d'épargne disponible positif en 2006, avec un niveau de C.A.F. disponible de 19 782 € (6 €H pour une moyenne régionale de 46 /H).

4) L'endettement

La commune de Castillon-la-Bataille a vu sa situation d'endettement s'améliorer sensiblement (- 30 %) depuis 2001, si bien qu'elle s'est repositionnée en 2005 à un niveau médian. En effet, l'encours rapporté à la population situait la commune, pour la première fois depuis très longtemps, en deçà de la moyenne nationale. Le niveau de l'encours a encore baissé en 2006 : il n'était plus alors que de 1 941 156 € au 31 décembre, soit 614 €H, pour une moyenne régionale de 787 €H. Par voie de conséquence, la collectivité a retrouvé en fin de période une capacité de désendettement plus favorable (9,93 ans, contre une moyenne de 4,81 ans). Les éléments financiers communiqués par le comptable pour 2006 ont permis de calculer une capacité de désendettement toujours en amélioration (5,48 ans, pour une moyenne régionale de 6,15 ans).

L'annuité de la dette a suivi une évolution similaire (- 24 %), passant de 178 €H en 2002 à 136 €H en 2005 (moyenne nationale de 113 €H). Le niveau de l'annuité a continué sa décrue en 2006, passant à 424 286 € (soit 134 €H, pour une moyenne régionale de 110 €H). Au vu de votre réponse du 21 août 2007, la chambre note la poursuite de la baisse de l'annuité en 2007.

Le fonds de roulement net global est resté positif sans discontinuer depuis 2002, mais à un niveau plutôt faible. Avec 70 419 € au 31 décembre 2005, il représentait à peine 10 jours de charges de gestion. Il convient de relever que ce fonds de roulement a été sensiblement affecté par les cessions d'actifs (principalement l'usine Visage) effectuées en 2005, qui ont globalement généré une moins-value de 193 342,76 €. Compte tenu de la faiblesse de son niveau de trésorerie, la commune a dû avoir recours, de façon quasi permanente sur la période, à des lignes de crédit de trésorerie, la dernière en date ayant été soldée au 31 décembre 2006.

5) L'investissement

Sur la période 2002-2005, la commune a marqué une pause très sensible en matière d'investissement (71 €H en moyenne annuelle contre 305 € au plan national). En effet, les dépenses d'équipement brut (C/20, 21, 23) ont représenté 0,222 M€ en moyenne annuelle (soit 6,7 % des recettes réelles de fonctionnement en 2005, pour une moyenne régionale de 34 % en 2004). L'année 2006 confirme la tendance avec 72 €H (moyenne régionale de 305 €H).

Au total, sur les quatre exercices de la période, la commune a dû faire face à un besoin important de financement de ses investissements (614 203 €), le montant des dépenses totales (933 787 €) ayant été à largement supérieur au financement propre disponible après remboursement de la dette en capital (319 581 €). Dans la mesure où les emprunts mobilisés sur la période (565 821 €) ont été légèrement inférieurs au besoin de financement (614 203 €), il en a résulté une variation négative du fonds de roulement de 48 382 €. Les emprunts nouveaux contractés en 2006 (150 000 €) ont été largement supérieurs au besoin de financement de l'exercice ; en conséquence, le fonds de roulement s'est trouvé ponctuellement abondé de la somme de 139 705 €. La chambre a noté que des investissements relativement importants ont été programmés pour 2007, notamment la destruction du marché couvert (dangerosité) suivie de la construction d'un parking public.

En application des dispositions de l'article L. 241-11 du code des juridictions financières, le présent rapport d'observations définitives de la chambre doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante. Il doit être joint à la convocation de chacun de ses membres et doit faire l'objet d'un débat.

La chambre vous serait obligée de lui faire connaître dans quelles conditions aura été réalisée cette communication.

En outre, j'appelle votre attention sur le fait que ce rapport deviendra communicable à tout tiers demandeur dès qu'aura eu lieu la réunion précitée.

Je vous informe qu'une copie du présent rapport est transmise au préfet et au trésorier-payeur général du département de la Gironde, en application de l'article R. 241-23 du code des juridictions financières.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Bernard GIREL
conseiller maître
à la Cour des comptes